



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Partager les outils et bonnes pratiques de mise en œuvre du Développement Durable dans les structures sanitaires et médico-sociales.



<http://ressources.anap.fr/rse/publication/2283-rejoindre-le-reseau-de-professionnels>

Le réseau

Rejoindre le réseau de professionnels

L'intégration des enjeux du Développement Durable dans la pratique quotidienne des professionnels du secteur est un enjeu pour notre système de santé. Il s'agit de travailler à la fois à l'amélioration de la qualité de prise en charge et d'accompagnement, la réduction des impacts environnementaux, l'accroissement de la qualité de vie au travail des professionnels du secteur, prendre en compte les impacts territoriaux et sociétaux de cette activité tout en garantissant la soutenabilité économique.

C'est le sens des engagements pris par les signataires de la **Convention Développement Durable** établie entre l'Etat (ministères en charge de la santé et du Développement Durable), l'ANAP et les principales fédérations du secteur (FHF, FEHAP, FHP, UNICANCER, FNEHAD, UNIOPSS, SYNERPA, NEXEM et FNAQPA), signée en mai 2017, confiant à l'ANAP une double mission :

- « Accompagner les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans la mise en œuvre de leurs actions par la diffusion d'outils et de méthodes rassemblées et diffusées via le Centre de ressources RSE en santé sur le site <http://rse.anap.fr> » - Article 3.1
- « Mettre en œuvre un Observatoire du Développement Durable » - Article 3.3

Pour ce faire, l'ANAP anime un réseau de professionnels qui partagent et mettent leurs expériences à disposition de leurs pairs, dans l'objectif de diffuser et d'aider à l'appropriation des enjeux du Développement Durable dans les structures du secteur.

Mission d'un professionnel du réseau

Les professionnels mettent leur expérience à profit pour contribuer à la diffusion des enjeux du Développement Durable dans les pratiques. Pour ce faire, ils disposent de plusieurs modalités d'actions (au choix) :

- Produire de la documentation, des outils et méthodes en réponse ux difficultés rencontrées par les structures,
- Animer les échanges de la communauté,
- Proposer leurs services et répondre aux sollicitations de leurs pairs, lors d'un simple échange téléphonique ou encore une visite auprès du professionnel demandeur si le sujet le nécessite,
- Diffuser les connaissances du réseau via l'animation d'ateliers, la participation à des séminaires ou l'enseignement,
- Participer à l'animation de la communauté de pratiques.

Outre l'expérience terrain, les professionnels du réseau disposent d'une bonne connaissance des publications et outils ANAP, après avoir bénéficié de sessions de montée en compétences.

Profil d'un professionnel du réseau

Le réseau est constitué de professionnels issus du secteur sanitaire et médico-social, qu'ils exercent en ville ou en établissement. Ils peuvent être soignants, décideurs, techniciens et travailler au sein de la direction générale, la DRH, la Direction de la qualité, les directions support, etc.

Afin de bénéficier d'une réelle légitimité professionnelle, les membres du réseau doivent avoir été impliqués dans un projet DD et être toujours en fonction dans leur structure.

Engagements réciproques

Pour le professionnel et sa structure :

- Se rendre disponible pour les sessions de montée en compétences, les journées du réseau de professionnels et les journées de la communauté de pratiques,
- Participer aux échanges dans les discussions publiques de la communauté,

- Intégrer les groupes thématiques de la communauté de pratiques,
- Répondre aux sollicitations des acteurs de la région.

Toutes ces actions nécessitent de mobiliser environ 1 jour par mois et font l'objet de la signature d'une convention.

Pour l'ANAP :

- Organiser la montée en compétences,
- Animer le réseau de professionnels,
- Prendre en charge les frais de mission.

Avantages pour chaque partie

Pour le professionnel :

- Montée en compétence sur la documentation, outils, méthodes ANAP,
- Montée en compétence sur les techniques d'animation de groupes,
- Mise en réseau,
- Visibilité nationale et régionale,
- Se rendre utile en participant à une grande œuvre collective.

Pour la structure d'appartenance du professionnel :

- Renforcement du pilotage de ses propres projets RSE,
- Accès privilégié à l'expertise ANAP,
- Prise en charge des frais de mission.

Proposez votre candidature pour rejoindre le réseau

Parmi les membres du réseau : les experts

Un collège des experts est constitué de 4 à 6 professionnels de terrain issus des secteurs sanitaire et médico-social ayant une expérience significative des projets de RSE.

Leur mission consiste à traiter au niveau national et avec l'aide de l'ANAP, à partir des retours d'expérience des structures les plus avancées, les principales difficultés rencontrées dans l'appropriation des enjeux du Développement Durable, les « points durs » en :

- Réalisant des productions pratiques et pédagogiques,
- Apportant des réponses sous la forme d'avis d'experts,
- Animant les échanges au sein de la communauté.

Le collège des experts se réunit tous les 2 mois pour identifier les difficultés/points durs prioritaires nécessitant des réponses.

Toutes ces actions nécessitent de mobiliser environ 20 jours par an et font l'objet de contrats de vacation.

L'appel à candidature pour rejoindre le collège d'experts sera ouvert en juin 2018.

Glossaire

ANAP
FHF
FNAQPA
FHP
FEHAP
FNEHAD
RSE
SYNERPA
UNIOPSS